

DÉCRET

000

accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 2'928'000.- destiné à financer les adaptations du système d'information de l'OJV aux nouveaux codes de procédures civile et pénale édictés par la Confédération.

du 17 novembre 2009

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1 Article premier

¹ Un crédit de CHF 2'928'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les adaptations du système d'information de l'OJV aux nouveaux codes de procédures civile et pénale édictés par la Confédération.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissements* et amorti en 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 17 novembre 2009.

Le président
du Grand Conseil :

(L.S.)

L. Chappuis

Le président :

(L.S.)

P. Broulis

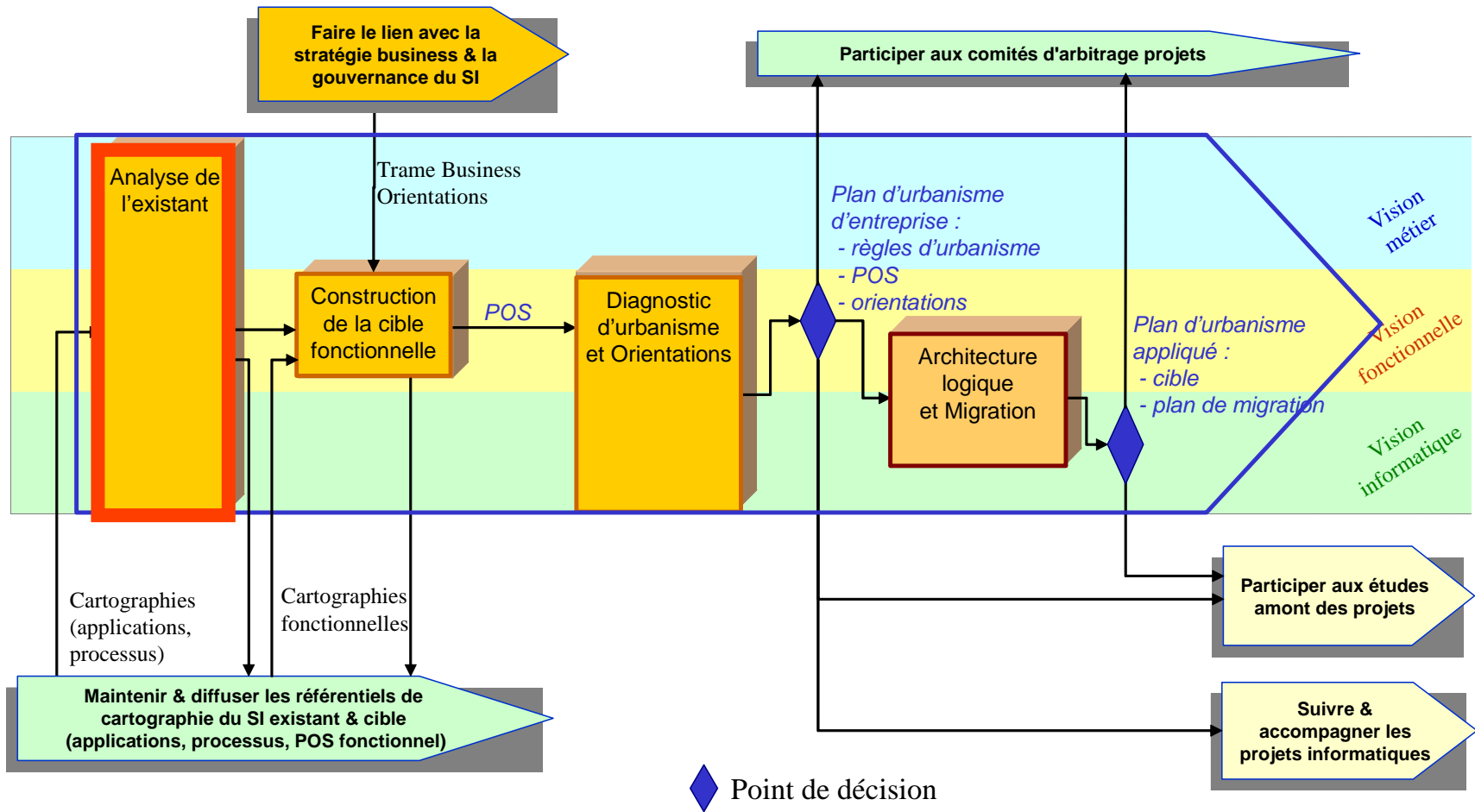
Le secrétaire général
du Grand Conseil :

O. Rapin

Le chancelier :

V. Grandjean

Les phases



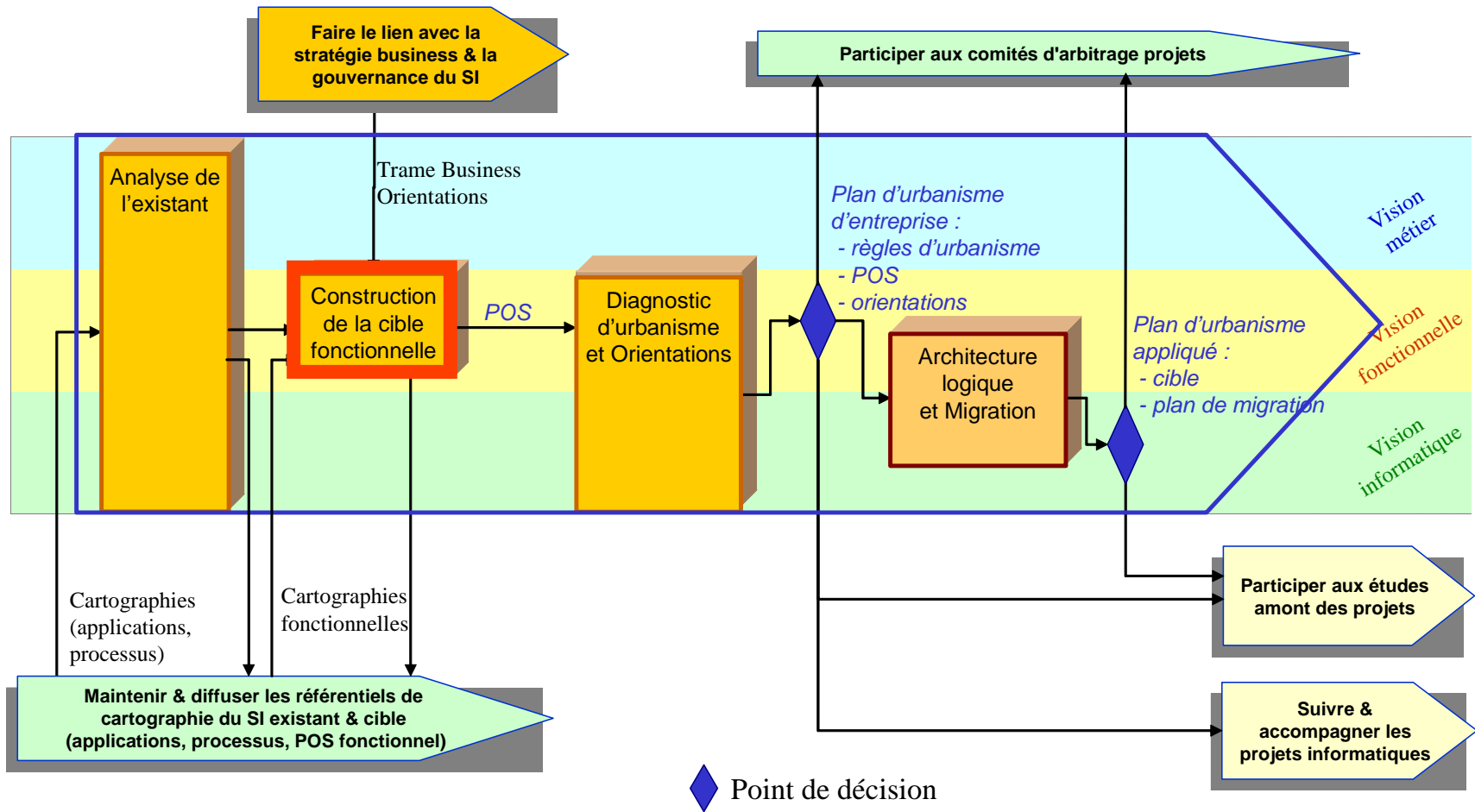
Les phases (1ère étape)

1ère étape : Analyse de l'existant

- Activités (DSI / Service) :
 - ▶ Décrire le métier : modélisation des macro processus du métier
 - ▶ Décrire le SI existant : applications et flux d'information
 - ▶ Première identification des points forts et points faibles actuels (dysfonctionnements et problèmes rencontrés)

- Livrables :
 - ▶ Cartographie des processus
 - ▶ Cartographie des applications
 - ▶ Premier diagnostic

Les phases



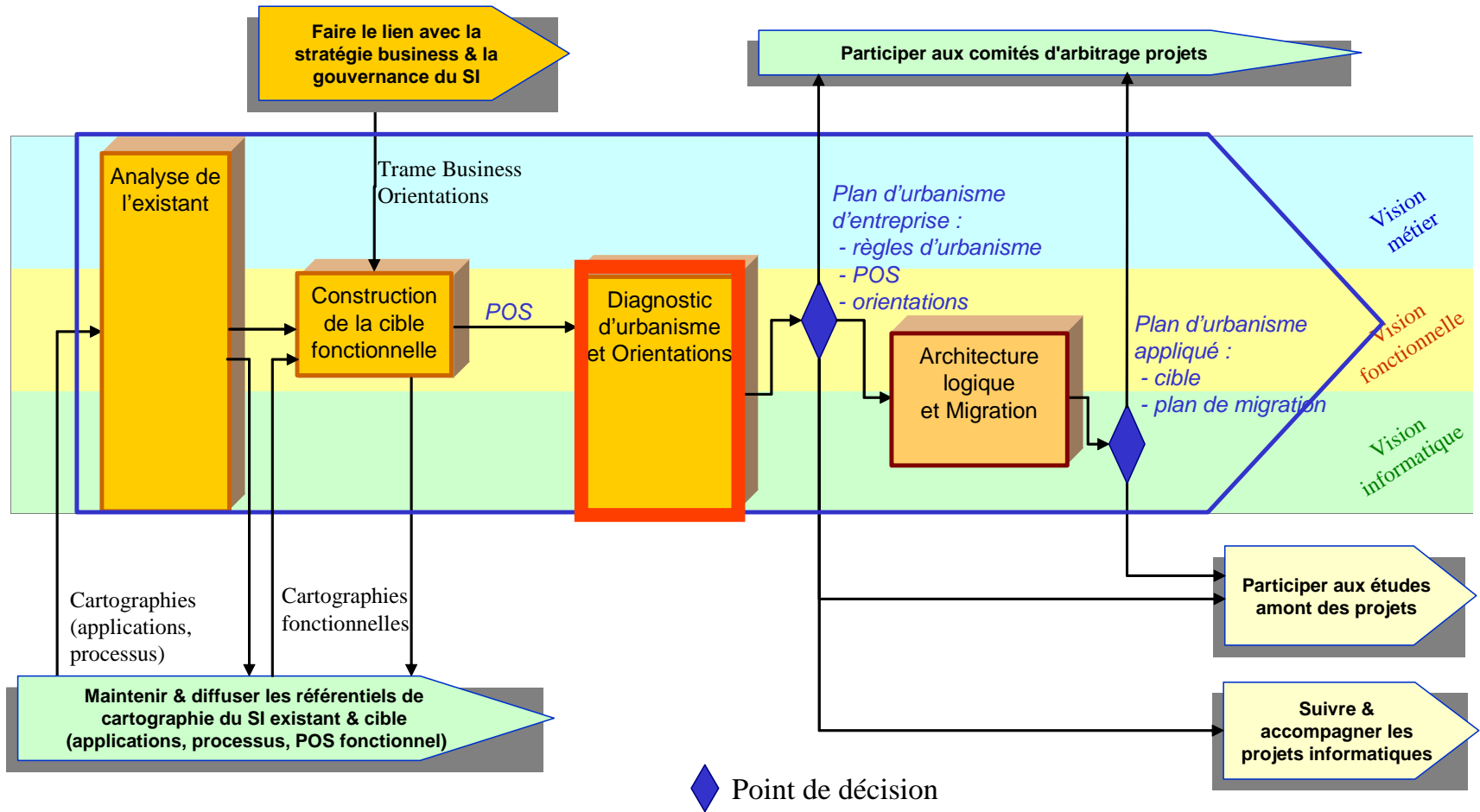
Les phases (2ème étape)

2ème étape : Construction de la cible fonctionnelle

- Activités (DSI / Service):
 - ▶ Identifier les fonctions/services attendus du SI à partir de l'analyse des processus et du SI existant
 - ▶ Recueillir les enjeux et les orientations stratégiques du domaine métier (vision prospective) et analyser les impacts potentiels sur le métier et le SI
 - ▶ Construire la cible fonctionnelle : modéliser le POS (Plan d'Occupation des Sols) fonctionnel

- Livrables :
 - ▶ Formalisation des enjeux et orientations stratégiques du domaine métier et des impacts
 - ▶ Cartographie de la cible fonctionnelle

Les phases

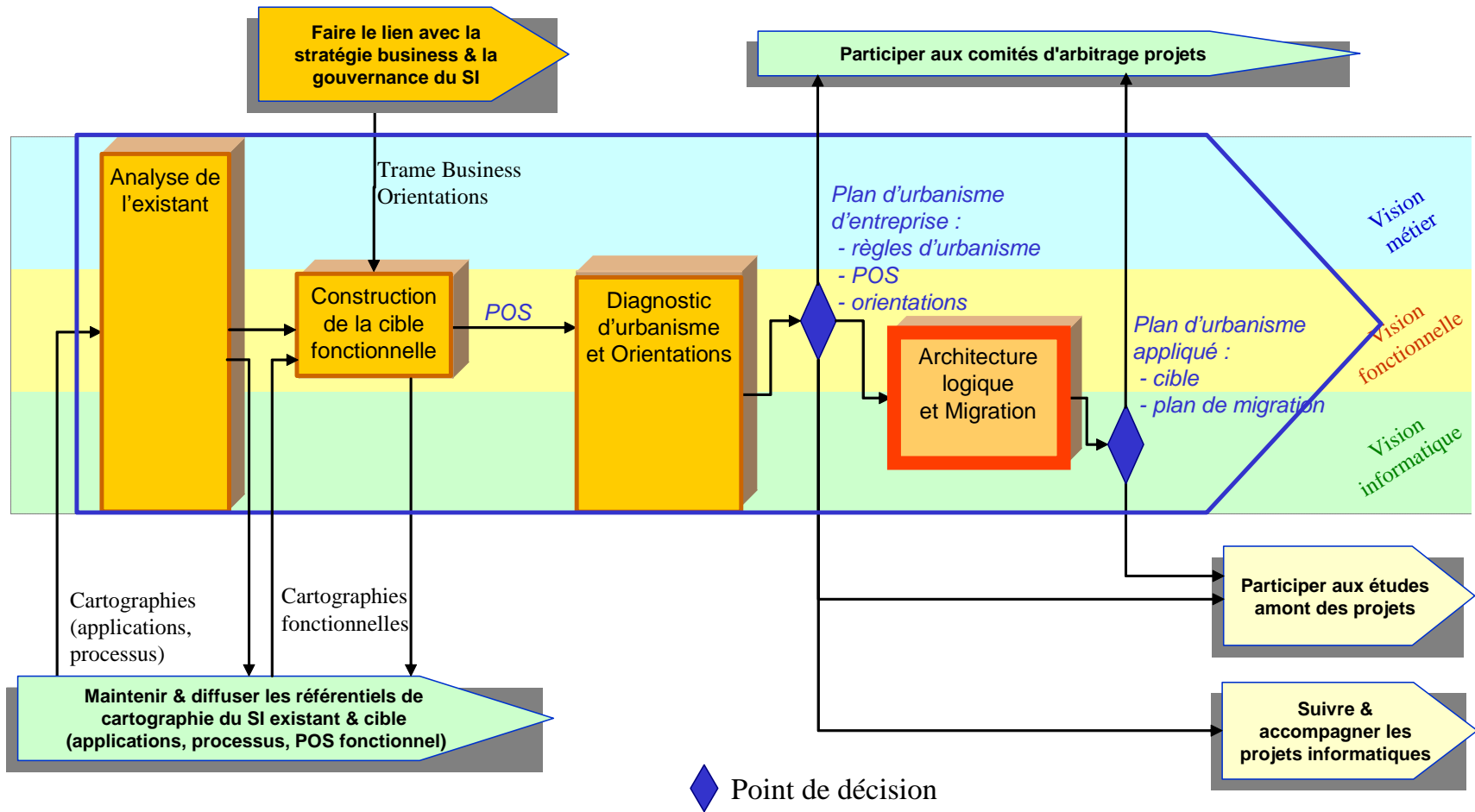


Les phases (3ème étape)

3ème étape : Diagnostic d'urbanisme et orientations

- Activités :
 - ▶ Réaliser le mapping de l'existant sur le POS fonctionnel et identifier les vides fonctionnels, les redondances applicatives, les incohérences de périmètre applicatifs, les référentiels non couverts, ...
 - ▶ Formaliser les orientations d'évolution:
 - Métier : prioriser les fonctions à informatiser
 - Stratégie SI (par exemple : réduction du nombre d'applications, orientation progiciels, ...)
- Livrables :
 - ▶ Diagnostic d'urbanisme et orientations

Les phases



Les phases (4ème étape)

4ème étape : Architecture logique et migration

- Activités :
 - ▶ Modéliser la cible d'architecture logique
 - ▶ Définir les niveaux d'acteurs : niveaux de responsabilité sur les données (ex : Départements, Services, Offices)
 - ▶ Définir l'implantation logique des applications cibles vis à vis des niveaux d'acteurs
 - ▶ Identifier les applications cibles :
 - Périmètre fonctionnel
 - Échanges logiques
 - Positionner les référentiels
 - Définir les paliers de migration pour atteindre la cible
- Livrables :
 - ▶ Cartographie de l'architecture logique cible
 - ▶ Cartographie des paliers de migration